



**TRESOR
MOSELLE**

LE TRESOR EN DANGER !!!

Troisième volet :

Bilan sur la mise en place du Centre de Prélèvement Service (CPS) à Lyon

La direction s'est félicitée des résultats obtenus par le CPS tant envers les usagers qu'envers le réseau. Présentée comme une expérimentation sur trois départements (Rhône, Ain et Loire), la direction n'a pas voulu en dire plus sur sa généralisation au motif que rien n'était encore décidé. Y aura-t-il plusieurs CPS, si oui combien ? Quel avenir pour les services liaisons recouvrement dont une de leur mission est le pilotage de la mensualisation ?

Pour le SNT-CGT la question de fonds est bien l'organisation du recouvrement demain dans le réseau avec le rôle et la place des trésoreries dans un contexte en pleine évolution.

Le programme COPENIC, la mise en place de centres d'encaissement, du centre prélèvement service, de pôles de recouvrement contentieux, l'éventualité de centres de contact avec des agents de la DGI et de la DGCP, la perte de l'IS entraînent une dévitalisation des compétences des trésoreries de proximité en matière de recouvrement et remettent en cause leur avenir.

La direction affirme dans ce bilan que le guichet et l'accueil physique restent un mode de contact privilégié assuré par les trésoreries. Le CPS selon elle, a vocation à assister les trésoreries dans cette tâche.

Il est évident qu'à terme les usagers qui sont déjà fortement incités à le faire, s'adresseront directement au CPS. Le problème c'est que le type de demande peut être varié, plus ou moins complexe et que ce n'est pas en 3 minutes (durée moyenne d'un appel au CPS) que l'on peut traiter efficacement l'ensemble d'un dossier s'il s'avère difficile.

En pérennisant ce type de structure, on en vient à dissocier la fonction d'accueil des autres services entérinant ainsi la logique du front office - back office. Il serait enfin temps que la direction affiche une vision claire sur les perspectives d'évolution du réseau.

De plus, cette logique d'industrialisation des tâches pour davantage de rentabilité s'accompagne d'un recours massif aux crédits vacataires en période de pointe et à l'externalisation des tâches de saisies notamment (les vacataires préparent le travail de saisie et le privé le traite). Pour les personnels c'est aussi l'élargissement des plages horaires et une dégradation des conditions de travail sur fonds de productivité accrue.

Le SNT-CGT s'oppose résolument à ces logiques qui confirment l'accentuation d'une modernisation où la réduction des coûts et la rentabilité financière sont les facteurs dominants. Ces réformes ne prennent pas en considération la satisfaction des besoins et la qualité de service attendu par les usagers et notamment par les populations qui ont le plus besoin d'interlocuteurs de proximité, compétents et responsables.

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE